



Detention d'armes à titre sportif, précisions

Par Visiteur

On m'a refusé ma détention pour des raisons de protection des personnes j'ai eu des problèmes en 2006 pour acquisition et détention d'armes de 4^e catégorie chose qui est fautive l'arme a été achetée chez un armurier en toute légalité est déclarée à la gendarmerie et à la préfecture je n'ai jamais été condamné casier vierge cette arme m'a été enlevée et détruite par la police je ne peux plus pratiquer mon sport que faire pour me faire effacer du stic merci pour votre réponse

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

on m'a refusé ma détention pour des raisons de protection des personnes
Qui vous a refusé cette détention? S'agit-il bien d'une détention d'arme à titre sportif uniquement?

Cordialement

Par Visiteur

Ma détention a été refusée par le préfet cette détention est uniquement sportive avec licence FFTIR

Par Visiteur

Monsieur

Je comprends. Le souci est que vous ne pouvez solliciter un effacement du STIC que passé un délai de 5 ans à compter des faits pour lesquels vous avez été fiché.

Cordialement